

COMMUNE DE CRUET (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-06-28-DCM31

L'An Deux-mil-vingt-deux et le vingt-huit juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Cruet s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Communal Mont Charvet, sous la présidence de M. Jean-Michel BLONDET, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Convocation du Conseil Municipal :

20 juin 2022

Affichage réunion :

20 juin 2022

Présents : Jean-Michel BLONDET, Guillaume CLONIET, Alexandra BARRE, David De BRUYNE, Marie-Hélène PLAVERET, Michèle GOUJON, Daniel BLANC, Patrick CHARMET, Séverine GAUTHIER, Christophe ARALDI, Susana RODRIGUES, Maxime VERTHUY

Absents excusés : Geneviève GARNIER BOISSONNAT ; Coline BLANCHET, Jean-Michel CARIS

Pouvoirs :

Mandant : Geneviève GARNIER BOISSONNAT

Mandataire : Jean-Michel BLONDET

Mandant : Coline BLANCHET

Mandataire : Alexandra BARRE

Mandant : Jean-Michel CARIS

Mandataire : Guillaume CLONIET

Secrétaire de séance : Maxime VERTHUY

OBJET : tarifs cantine 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de la cantine de l'année scolaire 2021 – 2022 :

Tranche	Quotient CAF	Tarif
1 ^{ère} tranche	0/507 €	3,57 €
2 ^{ème} tranche	508/799 €	4,13 €
3 ^{ème} tranche	800/1099 €	4,31 €
4 ^{ème} tranche	1100/1299 €	5,00 €
5 ^{ème} tranche	>1300 €	5,20 €

-Application du tarif de la 5^{ème} tranche pour les intervenants extérieurs soit 5,20 €.

-Tarif pour les enfants présents sans réservation préalable : 5,30 €.

Suite à la consultation pour le renouvellement du prestataire de fourniture de la restauration scolaire en 2021, un nouveau prestataire a été choisi. Ce nouveau prestataire, LEZTROY, domicilié à Faverges, travaille avec des produits locaux et bio. Le prix du repas est en nette augmentation, et la collectivité a fait le choix de prendre en charge la différence pour l'année

2021/2022. Pour donner suite à l'augmentation des prix de l'alimentation, de fortes augmentations sont demandées par le fournisseur.

Monsieur le Maire, sur proposition de la commission vie scolaire, propose les tarifs suivants pour l'année 2022/2023

Tranche	Quotient CAF	Tarif
1 ^{ère} tranche	0/499 €	3,57 €
2 ^{ème} tranche	500/799 €	4,13 €
3 ^{ème} tranche	800/1099 €	4,56 €
4 ^{ème} tranche	1100/1399 €	5,00 €
5 ^{ème} tranche	1400/1699 €	5,43 €
6 ^{ème} tranche	1700/1999 €	5,86 €
7 ^{ème} tranche	>2000 €	6,00 €

-Application du tarif de la 7^{ème} tranche pour les intervenants extérieurs soit 6,00 €.

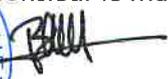
-Tarif pour les enfants présents sans réservation préalable : 6,30 €

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs pour l'année scolaire 2022-2023.

Fait à Cruet, le 28 juin 2022



Monsieur le Maire,


Jean-Michel BLONDET

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise le 30 juin 2022 à la Préfecture de la Savoie